

Monsieur LABORIE André  
N° 2 rue de la forge  
31650 Saint Orens.  
« Courrier transfert »  
Tél : 06-50-51-75-39  
Mail : [laboriandr@yahoo.fr](mailto:laboriandr@yahoo.fr)

Le 29 avril 2016

**PS :** « *Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, domicile actuellement occupé par un tiers sans droit ni titre régulier soit Monsieur REVENU et Madame HACOUT* ». **Voir procès-verbal de gendarmerie du 20 août 2014.** « *En attente d'expulsion* »

Monsieur le Président Emmanuel FERES  
Chambre départementale des huissiers de justice  
11 place Lafourcade  
31400 Toulouse.

**Fax : 05 62 26 44 84**

**Lettre recommandée avec AR : 1A 127 440 1848 7**

[chbre.dep.hj@wanadoo.fr](mailto:chbre.dep.hj@wanadoo.fr)

**Objet : Assignation à délivrer**

- Soit à Monsieur TEULE Laurent.
- Soit à la SCP d'huissiers FERRER & PEDAILLE

Monsieur le Président,

Je vous remercie de m'avoir répondu par votre courrier du 28 avril 2016.

Certes qu'il est important d'interroger la SCP d'huissiers FERRAN pour se justifier de son refus dans la mesure que la loi lui fait obligation d'ouvrir son ministère.

- **Textes repris dans mes précédentes saisines.**

Soit en conséquence, je vous prie de nommer un autre huissier de justice pour parfaire à ses significations d'actes.

- **Que la date d'audience sera mentionnée dès nomination de l'étude de l'huissier.**

Vu l'urgence des deux procédures, je vous prie d'intervenir à réception.

Cela fait déjà plus d'un mois que ce problème existe et n'est toujours pas résolu alors que la saisine d'un juge, d'un tribunal est un droit constitutionnel dont aucun huissier de justice ne peut faire entrave par un quelconque refus de signifier les actes, son ministère étant obligatoire.

Certes que ces actes sont rédigés par moi-même en forme de droit, sous ma seule responsabilité.

- Au cas de difficulté en son contenu qui pourrait faire naître un doute, les preuves peuvent être fournies sans aucune difficulté dont seul un tribunal peut trancher le litige.

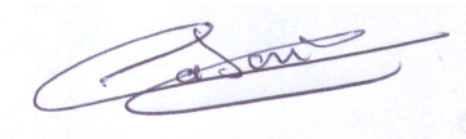
**Je souhaite vivement que cette affaire ne s'aggrave encore plus par une nouvelle entrave**

Comptant sur votre compréhension Monsieur le Président à faire cesser cette entrave et à faire signifier ces actes.

- Veuillez m'informer des suites de l'enquête effectuée par votre syndic sur mon mail : [laboriandr@yahoo.fr](mailto:laboriandr@yahoo.fr)
- Ainsi que de la nomination de l'étude d'huissiers désignée.

Dans cette attente, je vous prie de croire Monsieur le Président à mes respectueuses salutations.

Monsieur LABORIE André



**Pièce jointe :**

- *Les deux actes sont déjà en votre possession, que je remettrai à l'étude désignée avec la nouvelle date d'audience et son règlement par chèque.*